



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du mercredi 25 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 janvier 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42

Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	
Monsieur Jean-Claude GIRARD		
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Habitat à loyer modéré - ORVITIS - Demande de subvention au titre de la programmation 2023 : Eco-réhabilitation et restructuration de l'immeuble situé 14 à 30 rue Ernest Renan quartier Le Mail à Chenôve (90 logements)**

Dijon métropole s'est engagée résolument en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences : énergie, mobilité, action sociale, politique métropolitaine de l'habitat.

Le mandat porte l'objectif du développement de l'« éco-habitat » au bénéfice d'une offre de logements plus durable tant en construction qu'en rénovation. Les dispositifs métropolitains visent les logements des bailleurs sociaux ainsi que les logements privés au titre d'une politique publique globale et inclusive. Ils reposent sur un triple objectif :

- la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort pour les occupants des logements ;
- la réduction des impacts sur l'environnement avec la baisse de consommation des ressources fossiles, le développement des énergies renouvelables et le recul des émissions de gaz à effets de serre ;
- une dynamique de travaux et d'emplois pour toute la chaîne des acteurs économiques concernés.

L'action de Dijon métropole s'inscrit en coopération avec nos partenaires dont la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Banque des Territoires, Action Logement et mobilise les dispositifs nationaux et européens dont le *fonds de développement régional* (FEDER) 2021-2027.

A l'appui du bilan de ses deux précédents programmes 2010-2014 et 2015-2020 (94 opérations, 4 000 logements rénovés BBC, gain énergétique moyen de 40%), Dijon métropole s'est engagée par délibération du 16 décembre 2021 dans un nouveau dispositif de soutien aux programmations 2021-2025.

Il est rappelé que la mobilisation des concours financiers pour ce type d'opération est conditionnée à l'engagement des opérateurs à ne procéder à aucune augmentation du quittancement des ménages locataires pour la part de travaux couverts par les subventions allouées. Conjointement, il est demandé aux bailleurs bénéficiaires de justifier de la concertation et de l'accompagnement des ménages locataires en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages ainsi que de la formation de leurs agents de proximité afin d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du réinvestissement thermique.

Au titre de la programmation 2023, Orvitis a sollicité, le soutien financier de Dijon métropole pour l'opération « BBC Rénovation » de 90 logements situés 14 à 30 rue Ernest Renan au sein du quartier Le Mail à Chenôve. L'immeuble a été construit en 1971. Les travaux visent une réduction de la consommation énergétique et de l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 65 %.

En application du règlement d'intervention adopté par délibération en date du 25 janvier 2023 et en articulation avec la convention de rénovation urbaine métropolitaine, les subventions de Dijon métropole au bénéfice de cette opération s'élèvent à 180 000 € représentant 1,8% du coût prévisionnel global TTC (10 077 000 €). L'opération bénéficie également des concours financiers de l'ANRU et de la mobilisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Le bailleur aura également recours à des emprunts (Caisse des Dépôts et Consignations, Action logement, CARSAT, ...).

Il est précisé que les travaux reposent également sur la déconstruction de trois cages d'escalier permettant de diviser l'immeuble en trois unités résidentielles dont l'une sera destinée à des locataires Sénior. Les typologies des logements feront également l'objet de restructuration pour répondre aux besoins actuels liés à la diminution de la taille des ménages. Les interventions visent par ailleurs une résidentialisation.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à ORVITIS - BP 90104 - 21001 DIJON Cedex -, au titre de la programmation 2023 en matière d'éco-réhabilitation et en application des dispositions d'intervention en vigueur, une subvention d'un montant de 180 000 € pour l'opération de rénovation BBC des 90 logements de l'ensemble locatif conventionné situé 14 à 30 rue Ernest Renan quartier Le Mail à Chenôve ;
- **de prélever les crédits** de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir ;
- **de dire** que le versement de ces subventions est subordonné à la justification, par le bénéficiaire, des engagements et des dépenses correspondant au projet présenté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN